

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi 26 juin à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 juin 2025

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoît GOUBAND, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS, David JARRY (pouvoir à Thomas MICHONNEAU), Olivier LARMANJAT, Benoît LOISEAU, Guy NOGRET (pouvoir à Jean-Jacques GROLLEAU).

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

N° 2025-046 – Tarif fête communale

Le Conseil Municipal, à l'occasion de la fête communale annuelle, fixe les tarifs suivants :

- Repas adulte pour les habitants de Largeasse à 8 €
- Repas adulte pour les accompagnants extérieurs à 15 €
- Gratuit pour tous les enfants de Largeasse jusqu'à 12 ans inclus
- Repas enfant (jusqu'à 12 ans) pour les extérieurs à 5 €

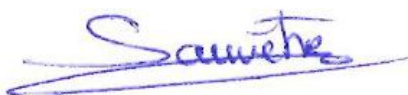
Ces tarifs sont applicables à compter de l'année 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 30 juin 2025

Secrétaire de Maire
Cécile SAUVETRE



Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU

